



Assemblée générale

Distr. générale
18 juillet 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 66 a) de la liste préliminaire*

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : dix-septième rapport de synthèse sur les progrès de la mise en œuvre et l'appui international

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, soumis en application de la résolution [72/310](#) de l'Assemblée générale, coïncide avec la transformation de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique en Agence de développement de l'Union africaine et la quatrième année de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Après l'adoption de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, le programme de développement transformateur de l'Union africaine, et de son premier plan décennal de mise en œuvre 2014-2023, les pays africains ont poursuivi, avec l'appui de l'Union africaine et de l'Agence de développement de l'Union africaine, l'intégration des priorités du programme mondial et du programme continental dans leurs plans nationaux de développement. Ils continuent de progresser dans l'application du Programme 2030 et du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Un jalon majeur de la période considérée a été le lancement de la Zone de libre-échange continentale africaine en juillet 2019. Cette date marque une étape importante dans la réalisation de la vision de l'Union africaine d'une « Afrique unie, prospère, pacifiée et axée sur les peuples » grâce au coup d'accélérateur qui sera donné aux échanges commerciaux en Afrique et au renforcement de l'intégration du continent dans les chaînes de valeur mondiales. Dans cette dynamique, des progrès notables ont été enregistrés dans le cadre d'initiatives comme le Programme de développement des infrastructures en Afrique et le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine ainsi que dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. L'Agence de développement de l'Union africaine a continué

* [A/74/150](#).



d'apporter une assistance technique et financière aux pays africains, principalement dans les domaines de la santé, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, des technologies de l'information et des communications, de l'intégration des questions de genre et de l'autonomisation des femmes. L'évolution positive continue de la croissance mondiale, consécutive au renchérissement des prix des matières premières et à l'augmentation des investissements, a contribué à la bonne tenue de l'économie africaine, qui a vu la croissance moyenne de son produit intérieur brut passer légèrement de 2,6 % en 2017 à 2,7 % en 2018, selon les dernières données de l'Organisation des Nations Unies, ce qui augure de bonnes perspectives pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. L'augmentation du niveau de la dette et l'aggravation des tensions commerciales pourraient, si l'on y prend garde, ralentir la dynamique de croissance et risquer de compromettre les progrès accomplis dans la réalisation des aspirations de développement du continent africain.

I. Introduction

1. Dans sa résolution [72/310](#) intitulée « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-treizième session, un rapport détaillé sur l'application de ladite résolution. Le présent rapport est soumis en application de cette résolution.

2. Le rapport décrit les mesures prises par les organisations et pays africains pour mettre en œuvre le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), ainsi que les mesures complémentaires mises en place par la communauté internationale, notamment le concours apporté par les organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies pendant l'année écoulée. Il revient également sur les activités menées par le secteur privé et les organisations de la société civile pour appuyer l'Agence de développement de l'Union africaine. Il a été établi à partir d'informations fournies par les États Membres, l'Agence de développement de l'Union africaine, la Commission de l'Union africaine, le Secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, les communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement (BAfD), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les membres de l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique et d'autres parties prenantes aux niveaux régional et sous-régional.

II. Mesures prises par les organisations et pays africains

3. Adopté il y a 18 ans, le NEPAD est un cadre stratégique voulu et piloté par les pays africains en vue de la transformation socioéconomique du continent. Aux niveaux national et international, il a largement contribué, d'une part, à placer au cœur des priorités politiques publiques plusieurs domaines d'action clés pour un développement durable et inclusif, d'autre part, à galvaniser les efforts déployés à cette fin. Malgré les progrès accomplis ces dernières années en matière de développement économique et social, des problèmes persistants et émergents continuent de se poser et si l'on y prend garde, ils compromettront les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. L'Agence de développement de l'Union africaine a joué un rôle décisif dans la coordination des programmes et projets sous-régionaux et continentaux mis en œuvre dans les principaux secteurs prioritaires du NEPAD.

4. Après l'adoption de l'Agenda 2063, qui reprend toutes les priorités du NEPAD, l'Union africaine a adopté son premier plan décennal de mise en œuvre 2014-2023 de l'Agenda, qui comprend les projets et programmes suivants : le projet du barrage Grand Inga ; le réseau ferroviaire intégré de train à grande vitesse ; une université virtuelle africaine ; la formulation d'une stratégie des matières premières ; la mise en place de la Zone de libre-échange continentale à l'horizon 2017 ; le passeport panafricain et la libre circulation des personnes ; la mise en place d'un marché unique du transport aérien en Afrique ; la mise en place d'une institution financière africaine ; l'initiative « Faire taire les armes d'ici 2020 » ; le réseau électronique panafricain ; la stratégie spatiale africaine.

5. Dans le contexte de la réforme de l'Union africaine, il a été décidé lors du sommet de l'Union tenu en 2017 de transformer l'Agence de planification et de coordination du NEPAD en Agence de développement de l'Union africaine, avec pour mandat de coordonner la mise en œuvre de projets prioritaires régionaux et continentaux, de promouvoir l'intégration régionale en vue de la réalisation accélérée de l'Agenda 2063 et de renforcer les capacités des États membres et des organismes

régionaux de l'Union africaine. Au sommet de l'Union tenu en juillet 2019, le statut, le règlement intérieur et la structure de l'Agence ont été adoptés. Avec un mandat et une identité juridique clairement définis, l'Agence devrait jouer un rôle de catalyseur pour l'intégration de l'Afrique et permettre à l'Union de mieux servir les citoyens du continent par la mise en œuvre de projets à impact élevé et autres initiatives de l'Union.

6. En tant qu'organe technique de l'Union, l'Agence, agissant en coordination avec d'autres structures de l'Union et les communautés économiques régionales, s'emploie principalement à faciliter la mise en œuvre des programmes de l'Union, en aidant les pays africains à les planifier, à les exécuter, à les suivre et à évaluer leur réalisation. Elle s'attache à renforcer les capacités aux niveaux national, régional et continental en vue de coordonner la mise en œuvre de ces programmes.

A. Infrastructures

7. Les infrastructures sont un levier essentiel du développement durable et de la croissance économique inclusive du continent. La bonne qualité des infrastructures favorise également l'industrialisation et l'intégration régionale, qui sous-tendent la création de Zone de libre-échange continentale africaine.

8. D'après les dernières informations de 2018 concernant les projets menés dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique, 57 (18 %) projets sur 316 étaient opérationnels, 80 (25 %) en construction et le reste au stade des appels d'offres.

9. L'initiative « Agenda 5 % » est une initiative qui vise à faire passer d'un taux négligeable de 1,5 % à un pourcentage significatif de 5 % la part des actifs africains gérés allouée aux projets d'infrastructures sur le continent. Après avoir lancé l'initiative, le Réseau des entreprises africaines de l'Agence de développement de l'Union africaine a organisé en septembre 2018 une réunion de suivi et d'examen à la Bourse de New York à laquelle ont participé des investisseurs internationaux, des représentants de fonds de pension, des présidents-directeurs généraux de bourses, des représentants de banques multilatérales de développement et des représentants du Groupe des Sept. Cette réunion a abouti au lancement d'un projet de feuille de route portant à l'objectif déclaré de 5 %, la part des infrastructures du continent allouée aux investisseurs institutionnels africains.

10. La mise en œuvre des projets menés dans le cadre de l'initiative présidentielle en faveur des infrastructures de l'Agence de développement de l'Union africaine s'est également poursuivie en 2018. La Route transsaharienne est en cours de construction, sur deux tronçons couvrant ensemble 225 km. Le projet de gazoduc transsaharien, dont la mise en chantier est prévue en 2019, est au stade du bouclage financier. En ce qui concerne le projet corridor de transport Lamu-Port Sud Soudan-Éthiopie reliant le Kenya, l'Éthiopie et le Soudan du Sud, la construction d'oléoducs entre les pays et les postes d'amarrage du port de Lamu s'est accélérée. Un comité de coordination technique composé de responsables éthiopiens et kényans a été mis en place en vue d'élaborer une stratégie de financement et des plans de mise en œuvre conjoints pour les volets pertinents du projet. La première livraison de pétrole devrait avoir lieu en 2021 ou en 2022. Des missions en Angola, au Botswana, au Malawi, en République démocratique du Congo, en Zambie et au Zimbabwe ont été organisées dans le cadre du projet de plateforme logistique internationale, piloté par la Namibie, dont le montage financier est en cours avec l'appui technique de l'Agence de développement de l'Union africaine.

11. L'étude de faisabilité initiale et le rapport d'activité du projet de construction d'une ligne de navigation entre le lac Victoria et la mer Méditerranée ont été approuvés. L'Égypte a commencé à chercher des financements pour la phase suivante de l'étude de faisabilité. Le déploiement du réseau mobile unique (*One Network Area*) entre le Gabon et le Rwanda est en cours après l'achèvement du réseau intégré d'infrastructure TIC à large bande et à fibre optique pour tous les pays de la Communauté d'Afrique de l'Est. À ce jour, ce réseau est opérationnel au Kenya, en Ouganda, au Rwanda et au Soudan du Sud et sept pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) mettent en œuvre des initiatives similaires.

12. S'agissant du Réseau ferroviaire intégré de train à grande vitesse, un projet phare du plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, huit bureaux d'études présélectionnés ont soumis des offres techniques et financières et une sélection a été effectuée en vue de le mettre en chantier. La première réunion d'experts s'est tenue en avril 2019 afin d'examiner les premiers résultats des travaux, y compris un rapport initial et un cadre d'établissement de priorités, ainsi que pour s'accorder sur l'analyse du cadre de préparation du projet, qui sera soumise à l'approbation des ministres lors de la deuxième réunion du Comité technique spécialisé sur les transports, les infrastructures transcontinentales et interrégionales, l'énergie et le tourisme de l'Union africaine.

13. Le projet hydroélectrique d'Inga III prévoit la production de 11 050 MW d'énergie propre grâce à la construction d'une centrale hydroélectrique supplémentaire sur le site existant d'Inga et de 5 000 km de lignes de transport qui permettront d'approvisionner en électricité des pays d'Afrique de l'Est, d'Afrique centrale et d'Afrique australe. Une coopération transfrontalière avec le Nigéria et l'Angola est également envisagée dans le cadre du projet. Le projet en est au stade du montage financier et des schémas d'offres ont été soumis à l'examen du Gouvernement de la République démocratique du Congo.

B. Agriculture et sécurité alimentaire

14. L'agriculture et la sécurité alimentaire font partie des principaux piliers de l'Agenda 2063 et du Programme 2030. Au cours de la période considérée, l'Agence de développement de l'Union africaine a continué de leur accorder la priorité en aidant les pays africains à honorer les engagements pris dans le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine et la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, qui prévoient d'allouer au moins 10 % du budget national à l'agriculture et de porter le taux de croissance annuelle de la productivité agricole à 6 %. Selon les données dont dispose l'Agence de développement de l'Union africaine, 44 pays africains ont signé le pacte du Programme et 39 pays ont élaboré des plans nationaux d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire. L'appropriation et la responsabilité aux niveaux local et des pays africains, la transparence et l'obligation de rendre compte sont les principes fondamentaux qui sous-tendent le Programme.

15. Dans le cadre de sa mise en œuvre, 30 établissements d'enseignement technique agricole du Bénin, du Burkina Faso, du Ghana et du Kenya ont adapté leur offre de formation pour l'axer davantage sur les compétences correspondant aux chaînes de valeur retenues dans les plans d'investissement agricole de ces pays. Au total, 477 instructeurs ont été formés pour dispenser ce type de formation au Bénin, au Burkina Faso, au Ghana, au Kenya, au Malawi et au Togo.

16. L'Agence de développement de l'Union africaine a appuyé la mise en œuvre du projet d'enseignement et de formation technique et professionnelle en agriculture pour les femmes, qui vise à améliorer l'accès des femmes à la formation formelle et non formelle dans le secteur agroalimentaire. Le projet, mis en œuvre au Bénin, au Burkina Faso, au Ghana, au Kenya, au Malawi et au Togo, cible les femmes qui suivent une formation professionnelle dans un cadre institutionnel, les petites agricultrices qui n'ont accès à une formation ni formelle ni informelle, et les femmes cheffes de petites ou de micro entreprises.

17. L'Agence de développement de l'Union africaine a coorganisé la quatorzième réunion de la Plateforme de partenariat du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, tenue au Gabon en avril 2018 sur le thème : « Accélérer la mise en œuvre des plans nationaux d'investissement agricole pour atteindre les objectifs et cibles de la Déclaration de Malabo ». La réunion a notamment été marquée par le lancement et la diffusion du rapport d'examen biennal de l'Union africaine sur la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo et des outils d'application des plans nationaux d'investissement agricole, qui devraient aider les pays à mobiliser des investissements en faveur de l'agriculture. Toutes les parties prenantes ont été exhortées à soutenir les pays africains dans l'élaboration et l'amélioration de leur plan national d'investissement agricole, qui servira de base à l'établissement du prochain rapport d'examen continental.

18. Une approche intégrée des problématiques climatiques, agricoles et des questions de genre est en cours de mise en œuvre au Cameroun, en Éthiopie, au Malawi, au Niger et au Rwanda. Elle vise principalement à assurer une diffusion plus large de pratiques et outils « climato-intelligents » parmi les jeunes agriculteurs et agricultrices, ainsi qu'à renforcer leurs capacités et mécanismes d'adaptation aux phénomènes climatiques. L'Agence a fourni un appui technique et financier à ces pays pendant la période considérée. S'agissant de la gestion des initiatives d'appui dans les domaines de l'égalité des genres, de l'agriculture et des changements climatiques, les capacités des ministères responsables des questions de genre ont également été renforcées dans les cinq pays, avec une attention particulière portée à l'élaboration d'outils d'intégration de ces problématiques, à la mise au point de systèmes de gestion de l'information et à l'examen des politiques sectorielles en faveur de l'intégration des questions de genre.

C. Santé

19. Au cours de la période considérée, l'Agence de développement de l'Union africaine a continué de soutenir la mise en œuvre des décisions politiques adoptées par les pays africains pour améliorer la santé et le bien-être de la population. Elle a apporté son aide à 12 pays africains¹ qui ont adopté la loi type de l'Union africaine sur la réglementation en matière de produits médicaux approuvée par l'Union africaine en 2016 pour renforcer la réglementation des médicaments en Afrique. Elle a travaillé en étroite collaboration avec la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la CEDEAO pour créer un environnement favorable à la réalisation des résultats convenus en matière de réglementation des médicaments en examinant et en adoptant les plans des projets des pays participants.

20. Sous les auspices du Comité technique spécialisé sur la santé, la population et la lutte contre la drogue, parrainé par l'Agence, les Ministres africains de la santé ont

¹ Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Eswatini, Gambie, Lesotho, Mozambique, Namibie, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles et Zimbabwe.

adopté en 2018 un traité portant création de l'Agence africaine du médicament, qui sera chargée de coordonner et de renforcer les initiatives africaines destinées à harmoniser la réglementation des produits médicaux. L'Agence fournira également des orientations et un appui technique en vue d'améliorer l'accès aux produits médicaux et aux technologies de santé de qualité, sûrs et efficaces sur le continent.

21. Par son concours, l'Agence de développement de l'Union africaine a également permis l'élaboration et l'approbation de plusieurs directives générales de la Communauté de l'Afrique de l'Est visant à assurer une coordination efficace du cadre des activités de réglementation conjointes et des directives harmonisées relatives à la tarification des médicaments. Elle a par ailleurs aidé la CEDEAO à élaborer des directives harmonisées sur l'enregistrement des médicaments et sur les procédures communes dans ce domaine. Grâce à son assistance, des progrès notables ont été accomplis dans l'intégration en droit interne de la loi type de l'Union africaine. Au total, 13 pays² s'en sont servis pour revoir et harmoniser leur législation.

22. L'Agence a continué d'aider à renforcer les établissements de santé afin d'améliorer la sécurité et la santé au travail, et de lutter contre la tuberculose. Dans cette optique, elle a organisé plusieurs ateliers de formation à l'intention des inspecteurs de la santé, des médecins, des agents de la santé et des spécialistes de la santé des travailleurs des mines, et élaboré un manuel de formation régionale à l'attention des inspecteurs de la santé, sur la mise en place d'un programme de formation durable au niveau régional. L'Agence a en outre lancé deux études de recherche opérationnelle qui couvrent le Lesotho, le Malawi, le Mozambique et la Zambie. La première porte sur les réglementations sanitaires dans les mines et sur les services de sécurité et de santé au travail, tandis que la seconde concerne les possibilités de participation du secteur privé à la lutte contre la tuberculose. Par ailleurs, des directives régionales sur la législation en matière de santé et sécurité dans les mines ont été rédigées et des protocoles cliniques concernant l'ouverture de mines et la santé au travail ont été élaborés. À cela s'ajoutent des lignes directrices sur les inspections sanitaires et de sécurité dans les mines, sur un ensemble de normes minimales relatives aux services de santé en milieu professionnel et sur le matériel de santé et de sécurité au travail.

D. Éducation et formation

23. L'éducation est reconnue comme un bien public, un droit fondamental de la personne et la base de la réalisation des droits de l'homme. Son importance pour le développement durable est soulignée dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Objectif spécifique, l'éducation est aussi un moyen essentiel d'atteindre les objectifs de développement durable. Près de quatre ans après l'adoption de ces objectifs et trois ans après l'adoption de la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique (2016-2025), les pays africains en sont à différents stades de l'intégration des objectifs et de la stratégie dans les politiques, plans et activités mises en œuvre au niveau national.

24. Conscient de la nécessité de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée pour garantir une croissance économique durable, le Libéria a demandé à l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique de procéder à une analyse de la chaîne de valeur du secteur de l'huile de palme au regard des compétences professionnelles requises. Cette analyse a conduit à l'élaboration d'un rapport technique, d'une note d'orientation et d'un descriptif de projet visant à appuyer la

² Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Eswatini, Gambie, Lesotho, Mozambique, Namibie, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles et Zimbabwe.

mise en œuvre d'un programme d'enseignement pilote fondé sur les compétences pour la formation d'une main-d'œuvre agricole qualifiée, en particulier des jeunes chômeurs, dans le secteur de l'huile de palme au Libéria.

25. Devant l'importance croissante de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels dans le développement socioéconomique du Malawi, le Gouvernement a entrepris de créer des établissements communautaires d'enseignement technique dans les 28 districts que compte le pays. La création de centres communautaires de perfectionnement des compétences répartis sur tout le territoire a bénéficié de l'appui technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de financements de l'Union européenne et de donateurs tels que la Banque mondiale. La multiplication des établissements d'enseignement s'est traduite par une augmentation considérable du nombre d'inscriptions et de diplômés.

26. En Zambie, l'Institut de gestion des risques a lancé en août 2018 un programme pilote de trois ans qui vise à répondre aux problèmes de formation recensés avec la création de l'accélérateur d'emploi des jeunes Harambee, entreprise sociale à but non lucratif, et de l'Initiative nationale pour les entreprises, mise en place par le Gouvernement et des partenaires intervenant dans ce secteur. Le programme est un exemple des types de partenariats public-privé nécessaires à l'inclusion et à la mise en œuvre à grande échelle de stratégies de perfectionnement des compétences, d'employabilité et d'emploi indépendant.

E. Environnement et tourisme

27. La durabilité environnementale est une priorité pour l'Afrique, continent vulnérable aux changements climatiques. À cet égard, l'Agence de développement de l'Union africaine a continué de soutenir les pays à mettre en œuvre des politiques visant à renforcer leur résilience dans ce domaine.

28. Devant la nécessité d'améliorer l'accès à une énergie plus propre sur le continent dans l'espoir d'atténuer les effets des changements climatiques, l'Agence a fourni un appui technique et financier à un certain nombre de projets pilotes exécutés au niveau national sur les énergies renouvelables, notamment l'énergie éolienne, l'énergie solaire et les mini-réseaux électriques.

29. En 2018, l'Agence a apporté une aide technique et financière au Cameroun, à l'Éthiopie, au Malawi, au Niger et au Rwanda dans le cadre de la mise en œuvre du Programme axé sur le genre d'appui aux activités agricoles dans le contexte des changements climatiques, qui met l'accent sur l'accélération de la diffusion des outils climato-intelligents parmi les jeunes agriculteurs et agricultrices, et sur le renforcement de leurs capacités et mécanismes d'adaptation aux phénomènes climatiques.

30. L'Agence de développement de l'Union africaine a par ailleurs conçu un ensemble d'outils dans le domaine du financement de l'action climatique ainsi qu'un manuel visant à aider les pays africains à obtenir des financements auprès du Fonds vert pour le climat, dans le cadre de l'appui technique qu'elle apporte à la mise en œuvre et au suivi des engagements pris au titre de l'Accord de Paris sur le climat.

31. L'Agence a également aidé les gouvernements à mobiliser des financements de l'action climatique dans le secteur agricole. Dans le cadre de la préparation de leur demande de financement auprès du Fonds vert pour le climat, 12 pays africains ont bénéficié d'une aide technique pour élaborer des propositions de projet visant à favoriser l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques.

32. Vingt-six pays africains se sont résolument employés à mettre en œuvre l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains, dont l'Agence de développement de l'Union africaine héberge le secrétariat et se sont engagés dans ce cadre à restaurer 86 millions d'hectares de terres dégradées.

33. Lancée en septembre 2018 sous l'impulsion de l'Agence, la Plateforme africaine de partenariats sur l'environnement a pour mission de promouvoir une gestion durable de l'environnement en renforçant les partenariats, la coordination et l'harmonisation des activités menées dans ce domaine, ainsi que la mise en commun des ressources à différents niveaux.

34. Au titre de l'appui technique fourni par cette Plateforme en vue de renforcer les capacités des États membres en matière de gestion des pêches, le Cameroun, le Gabon, la Guinée et le Nigéria ont bénéficié, dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture, d'un appui du projet pilote Eco Mark Africa, système de certification visant à favoriser l'application de politiques, procédures de certification, normes et réglementations conformes aux cadres d'action régionaux des secteurs de la pêche, de l'agriculture, du commerce et de la sécurité alimentaire.

35. L'Agence a aidé la Côte d'Ivoire et le Sénégal à renforcer les capacités commerciales des associations de femmes employées dans le secteur privé, notamment dans les secteurs de la transformation et du commerce du poisson et de l'aquaculture, pour qu'elles puissent mieux tirer parti des débouchés de plus en plus nombreux qu'offrent les petites et moyennes entreprises compétitives.

36. Dans le secteur du tourisme, l'Agence intervient au travers de son plan d'action pour le tourisme, cadre visant à promouvoir un tourisme durable sur le continent. Ce plan a été actualisé en vue de lier la mise en œuvre de cadres et programmes régionaux pertinents, de donner plus de visibilité au secteur du tourisme et de stimuler sa croissance.

F. Technologies de l'information et des communications

37. Conformément à l'objectif prioritaire de l'Agenda 2063 de réformer les économies pour créer une croissance durable et partagée et compte tenu de la nécessité d'augmenter le niveau de pénétration des technologies de l'information et des communications et leur contribution à la croissance économique, les pays africains poursuivent leurs efforts en vue de favoriser la diffusion des technologies de l'information et des communications dans une optique de transformation économique et sociale.

38. À l'heure actuelle, près de 20 % des Africains ont accès à Internet, taux en progression qui devrait atteindre 35 % d'ici 2035. Pourtant, si elles changent le continent, le niveau de pénétration des technologies de l'information et des communications reste faible comparé au reste du monde. Les progrès sont subordonnés à de nouveaux investissements dans l'infrastructure large bande, qui permettront de stimuler la croissance économique et d'améliorer le taux d'accès à Internet.

39. L'Agence de développement de l'Union africaine continue de soutenir des programmes qui visent à accélérer et à diversifier la transformation économique, ainsi qu'à favoriser le développement d'une économie numérique intégrée en Afrique, l'accent étant mis sur l'utilisation de nouvelles technologies et l'amélioration des perspectives d'emploi des jeunes.

40. Le cinquième Sommet « Transformer l'Afrique », qui succède à quatre éditions réussies, s'est tenu au Rwanda en mai 2019 sur le thème « Stimuler l'économie

numérique de l’Afrique ». Événement phare de l’alliance Smart Africa, ce sommet est l’occasion d’échanger sur la transformation numérique de l’Afrique, l’émergence de priorités continentales communes dans le domaine des technologies de l’information et des communications ainsi que les innovations susceptibles d’accélérer le développement de l’économie numérique en Afrique.

G. Science, technologie et innovation

41. La science, la technologie et l’innovation en Afrique jouent un rôle important dans la réalisation de l’Agenda 2063 et du Programme 2030. L’Agence de développement de l’Union africaine s’emploie principalement à renforcer les capacités des pays africains dans ces domaines.

42. Au cours de la période considérée, l’Agence a continué à mettre en œuvre la Stratégie 2024 pour la science, la technologie et l’innovation en Afrique et l’Initiative sur les indicateurs de la science, de la technologie et de l’innovation en Afrique. La préparation de la troisième édition du rapport *Perspectives de l’innovation africaine*, qui contient une analyse des principaux indicateurs de performance en matière de science, de technologie et d’innovation et de la Stratégie, a marqué cette année une étape importante pour l’Agence. Ce rapport met en lumière les résultats des activités de recherche-développement, les innovations et les données consolidées recueillies dans huit pays³. Par ailleurs, 45 pays ont déclaré qu’ils se servaient de ces données tant pour la mise en œuvre de leurs politiques et programmes nationaux que pour leurs activités d’innovation. L’Agence a également financé et encouragé des activités de recherche et d’innovation dans 15 pays, en particulier dans le cadre des systèmes scientifiques nationaux, touchant ainsi 100 000 fonctionnaires.

43. L’Agence a en outre contribué à la prise en compte d’indicateurs relatifs à la science, la technologie et l’innovation, à l’éducation et à la santé dans les politiques et les processus décisionnels de l’Union africaine. Les données concernant les indicateurs relatifs à l’éducation et la science, à la technologie et l’innovation sont en cours d’intégration dans la plateforme continentale de données en ligne. L’Agence a également produit deux supports de connaissances, l’un sur l’exhaustivité de la politique d’innovation et l’autre, sur l’innovation dans le secteur informel et les systèmes nationaux d’innovation, qu’elle a diffusés aux États membres. Ces contributions jouent un rôle crucial dans l’application de la Stratégie 2024 pour la science, la technologie et l’innovation en Afrique.

44. L’Agence de développement de l’Union africaine a organisé des formations sur la collecte de données détaillées relatives à la recherche-développement et à l’innovation, auxquelles ont participé des représentants des bureaux nationaux de statistique et des conseils subventionnaires de la recherche de 15 pays⁴. Au total, 19 pays africains ont adopté un système de mesure et de suivi de l’utilisation d’indicateurs relatifs à la science, la technologie et l’innovation. L’Agence a aidé 12 pays africains à se doter des moyens nécessaires pour dresser l’état de leurs systèmes nationaux d’innovation, et 35 pays à recueillir, analyser, signaler et visualiser les données nationales sur la recherche-développement et l’innovation.

45. L’Union africaine a créé un groupe de personnalités de haut niveau sur les technologies naissantes afin de fournir aux pays africains les conseils et

³ Afrique du Sud, Botswana, Égypte, Eswatini, Éthiopie, Mozambique, Namibie et Ouganda.

⁴ Botswana, Burkina Faso, Côte d’Ivoire, Ghana, Éthiopie, Kenya, Malawi, Mozambique, Namibie, Ouganda, Rwanda, Sénégal, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

recommandations dont ils ont besoin dans ce domaine. L'Agence et la Commission de l'Union africaine en assurent le secrétariat.

46. Le groupe de personnalités de haut niveau a élaboré et publié trois rapports sur les technologies naissantes, intitulés *La Technologie « Gene Drive » pour la lutte contre le paludisme et son élimination en Afrique*, *Des Drones à l'horizon – transformer l'agriculture en Afrique* et *Microréseaux – Autonomiser les communautés et favoriser la transformation en Afrique*. Ces publications seront très utiles pour se familiariser avec les technologies naissantes et pour promouvoir une culture de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique.

H. Prise en compte des questions de genre, autonomisation des femmes et participation de la société civile

47. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes font partie intégrante des objectifs de développement durable et des aspirations de l'Agenda 2063. Dans l'aspiration 6 de l'Agenda 2063 et l'objectif de développement durable 5, la participation effective des femmes à la vie publique et privée est envisagée sous l'angle d'une participation économique, sociale, culturelle et politique pleine et équitable. L'Agence de développement de l'Union africaine a poursuivi ses efforts visant à promouvoir la prise en compte des questions liées à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes aux niveaux national, régional et sous-régional.

48. Avec l'appui de l'Espagne, l'Agence a continué de faire avancer la cause de l'égalité des genres tout en renforçant les capacités et l'autonomie des femmes africaines. Les travaux du Fonds NEPAD-Espagne pour l'autonomisation des femmes africaines s'inscrivent dans le droit fil des priorités de la politique de l'Union africaine relative à l'égalité des genres, de la Décennie des femmes africaines et d'autres politiques et cadres régionaux visant à garantir la réalisation et la pérennité des priorités de l'Agenda 2063.

49. L'Agence a affecté une contribution de l'Espagne de 2 millions d'euros à la création de pépinières d'entreprises pour les femmes des communautés économiques régionales. En tout, six pépinières d'entreprises ont vu le jour dans six pays africains⁵. Plusieurs facteurs ont contribué à accélérer leur mise en place : acquisition de matériels et d'outils destinés aux pôles d'innovation pour l'entrepreneuriat, lancement de projets à impact social, possibilités de création de revenus pour les femmes et les jeunes, et appui financier direct. Les incubateurs ciblent 18 chaînes de valeur (dont le manioc, les céréales et le poisson), sélectionnées parmi les projets mis en œuvre dans chaque pays. Des accords portant sur des subventions indirectes ont été conclus entre le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) et la Fédération des associations nationales de femmes d'affaires en Afrique de l'Est et en Afrique australe. Le COMESA travaille actuellement à l'instauration d'un système de garantie de crédit afin d'accroître l'accès des femmes chefs d'entreprise à des prêts consentis à des conditions abordables.

50. En mars 2019, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique a organisé, en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Pacte mondial des Nations Unies, l'Union africaine, la Mission permanente de la République arabe d'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement finlandais, une manifestation parallèle à New York, en marge de la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme. Cette manifestation, qui avait pour thème : « Rendre la protection sociale, les services publics et les infrastructures inclusifs et vraiment

⁵ Burkina Faso, Burundi, Eswatini, Kenya, Sierra Leone et Soudan.

utiles pour les femmes et les filles en Afrique », a abouti à un ensemble de recommandations qui seront utilisées dans des activités de sensibilisation en faveur de la concrétisation des engagements pris et des conclusions adoptées lors des principales conférences des Nations Unies, notamment l'édition 2019 du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

I. Mécanisme africain d'évaluation par les pairs

51. L'Agenda 2063 et le Programme 2030 font tous les deux de la bonne gouvernance un facteur important de croissance et de développement durable. Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs est un dispositif de contrôle réciproque établi d'un commun accord par les États Membres et auquel ils adhèrent volontairement. Il est souvent décrit comme un dispositif africain unique en son genre et innovant qui a vocation à améliorer la gouvernance aux niveaux local, national, régional et continental. Au sommet de l'Union africaine de juin 2014, il a été décidé d'intégrer pleinement ce mécanisme dans les structures de l'Union et, lors du vingt-huitième sommet tenu en janvier 2017, de redynamiser le mécanisme de suivi et d'évaluation prescrit dans le cadre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 dans certains domaines clés de la gouvernance. Les problèmes de gouvernance en Afrique, en particulier les difficultés persistantes dues aux déplacements forcés, sont examinés plus en détail dans le rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/74/301-S/2019/645), qui devrait être lu en parallèle avec le présent rapport. Y est soulignée la nécessité d'adopter une approche globale, intégrée, coordonnée et inclusive qui favorise, entre autres, une collaboration et des partenariats multisectoriels et multipartites en vue de trouver et d'appliquer des solutions durables et de s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés qui sont provoqués par des conflits, compte tenu des liens qui existent entre la sécurité, les questions politiques, la situation socioéconomique, les droits de la personne, la situation humanitaire, l'environnement et les questions de développement.

52. En juillet 2019, 38 pays dont le dernier en date, le Botswana, avaient adhéré au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, qui continue de soutenir le respect effectif des engagements en matière de gouvernance sous toutes ses formes. Des efforts considérables ont continué d'être consentis en vue d'encourager la participation de la société civile à sa mise en œuvre. En mars 2019, le secrétariat du Mécanisme a publié, avec le soutien de l'Architecture africaine de gouvernance, le premier rapport du genre intitulé « Rapport sur la gouvernance en Afrique : promouvoir les valeurs communes de l'Union africaine ». Le Mécanisme fait observer dans le rapport que l'état de la gouvernance en Afrique s'est globalement amélioré, notamment dans les secteurs du développement socioéconomique, mais que seuls des progrès modestes ont été enregistrés en matière de démocratie et de gouvernance politique. Le rapport met également en lumière les résultats satisfaisants obtenus dans les domaines de la gouvernance économique, de la gestion et de la gouvernance d'entreprise. Le leadership transformateur des pays africains a permis de faire des progrès sensibles dans la consolidation de la pratique de la démocratie et la formulation de stratégies nationales. Malgré la diminution du nombre de guerres à grande échelle entre États, les cas de conflits, de violences, de troubles et d'actes de terrorisme intraétatiques semblent avoir augmenté ces deux dernières décennies. L'Union africaine, les communautés économiques régionales et les pays ont pris un certain nombre de mesures visant à prévenir les conflits par la médiation et à instaurer la stabilité.

53. Le Mécanisme a achevé en juillet 2019 l'évaluation de la gouvernance de 21 pays, y compris la première évaluation du Soudan et la deuxième de l'Ouganda.

Un projet a été lancé, qui vise à approfondir les analyses du Mécanisme, notamment au moyen d'auto-évaluations nationales et d'examen externes axés sur le rapport d'évaluation final et le programme d'action national. Une collaboration a été entamée avec des établissements universitaires afin de renforcer la gouvernance en Afrique ainsi que la base de connaissances du Mécanisme et d'accroître les capacités de recherche du continent.

III. Réponse de la communauté internationale : mettre à profit la dynamique du soutien international au développement de l'Afrique

54. Comme on l'a vu dans la première partie du présent rapport, les pays africains continuent de prendre des mesures aux niveaux national, sous-régional et continental en vue de promouvoir le développement durable dans un contexte de paix et de stabilité. Certes, ces mesures s'imposent, mais elles ne suffisent pas. L'obtention de progrès durables n'est possible dans un environnement international favorable.

55. L'activité économique mondiale s'est considérablement ralentie au second semestre 2018, conséquence d'une convergence de facteurs qui pèsent à la fois sur les économies développées et les économies en développement. La croissance mondiale s'est légèrement tassée, passant de 3,1 % en 2017 à 3 % en 2018, un ralentissement qui devrait se poursuivre en 2019, les prévisions de croissance mondiale reculant encore à 2,7 %⁶. Des facteurs tels que la faiblesse de la demande extérieure, en particulier en provenance d'Asie, la baisse générale des prix des matières premières, les restrictions au commerce et une détérioration globale de la confiance des milieux d'affaires ont freiné la croissance mondiale⁷.

56. La croissance a légèrement augmenté de 2,6 % en 2017 à 2,7 % en 2018, ce qui représente néanmoins une nette amélioration par rapport à la croissance de 1,6 % enregistrée en 2016. L'augmentation des exportations nettes, l'amélioration de la gouvernance budgétaire, l'assouplissement des pressions inflationnistes et la hausse des investissements dans les infrastructures ont contribué à améliorer la performance économique. Les perspectives économiques semblent favorables, avec une croissance du produit intérieur brut qui devrait atteindre 3,2 % en 2019 puis 3,7 % en 2020⁸.

57. Plusieurs incertitudes sont une source importante de risques pour les perspectives économiques du continent, notamment l'instabilité des cours des matières premières ainsi que les conditions météorologiques défavorables, qui pourraient gravement perturber la production agricole, pilier de nombreuses économies africaines. L'imposition de droits de douane, en faisant chuter la demande globale, assombrit les perspectives de croissance de l'Afrique⁹.

58. Au sommet du G20 qui s'est tenu au quatrième trimestre de 2018, le Groupe des Vingt a réaffirmé son engagement en faveur du Partenariat G20-Afrique et de l'Agenda 2063. Les pays participant au Pacte du G20 avec l'Afrique, pierre angulaire du Partenariat, ont mis en œuvre des mesures pour améliorer leur environnement économique et leur stabilité macroéconomique¹⁰. Le montant des financements versés

⁶ *Situation et perspectives de l'économie mondiale* (Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.19.II.C).

⁷ Fonds monétaire international, *Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2019.

⁸ *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, voir note de bas de page 6.

⁹ Banque africaine de développement, *Perspectives économiques en Afrique 2019 – Performances macroéconomiques en Afrique et perspectives – Emploi, croissance et dynamisme des entreprises*.

¹⁰ Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Ghana, Guinée, Maroc, Rwanda, Sénégal, Togo et Tunisie.

par les pays du G20 et les organisations partenaires¹¹, dont le nombre est passé de 10 en 2017 à 12, s'élève à plus de 20 milliards de dollars¹² en investissements garantis.

59. Au Sommet du G20 de juin 2019, le Groupe a réaffirmé sa détermination à soutenir l'industrialisation de l'Afrique et d'autres initiatives pertinentes qui contribuent à la réalisation de l'Agenda 2063, en luttant contre les flux financiers illicites et en apportant une aide à la fois financière et technique aux pays africains actuellement touchés par l'épidémie d'Ebola.

60. Lors du deuxième Forum pour la coopération internationale « une Ceinture, une Route », qui s'est tenu en avril 2019 en Chine, la Chine a réaffirmé qu'elle contribuerait au financement et à la construction de grands projets d'infrastructure en Afrique, parmi lesquels le projet de couloir de transport Lamu-Port Sud Soudan-Éthiopie, l'une des priorités du Programme de développement des infrastructures en Afrique, la liaison ferroviaire Port Soudan-Éthiopie et la zone économique du canal de Suez¹³.

61. Au sommet qui a réuni en Afrique du Sud en juillet 2018 des représentants du Brésil, de la Fédération de Russie, de l'Inde, de la Chine et de l'Afrique du Sud, le groupe a fait part de sa volonté de travailler étroitement avec les pays africains pour créer une croissance inclusive et renforcer le multilatéralisme dans le contexte de la quatrième révolution industrielle, et d'apporter son appui au développement d'infrastructures durables en Afrique, notamment en remédiant au déficit de financement des infrastructures.

A. Aide publique au développement

62. Selon les dernières données fournies par l'OCDE¹⁴, le montant total de l'aide publique au développement (APD) atteignait 149,3 milliards de dollars en 2018, soit une baisse de 2,7 % en termes réels par rapport à 2017, où elle se chiffrait à 147,2 milliards de dollars (voir figure).

¹¹ Rob Floyd, Kapil Kapoor et Laura Sennett, *Group of 20 Compact with Africa, Policy Brief under the Think 20 Japan Task Force 5: Cooperation with Africa*, mars 2019.

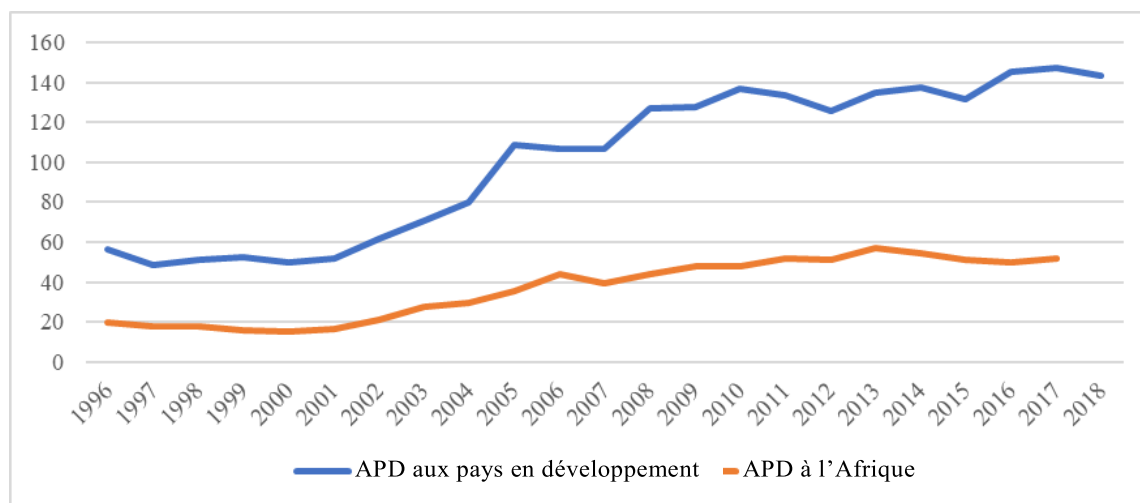
¹² Pacte du G20 avec l'Afrique, *Compact monitoring report*, avril 2019.

¹³ Voir le communiqué conjoint publié à l'issue de la Table ronde des dirigeants tenue dans le cadre du Forum pour la coopération internationale « une Ceinture une Route » autour du thème « Construire ensemble l'initiative "Une Ceinture, une Route" et créer un avenir meilleur », 27 avril 2019.

¹⁴ Voir www.oecd.org/fr/developpement/repli-de-l-aide-au-developpement-en-2018-en-particulier-vers-les-pays-qui-en-ont-le-plus-besoin.htm.

Montant total de l'aide publique au développement versée par l'ensemble des donateurs

(En milliards de dollars des États-Unis)



Source : Base de données en ligne du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

63. Ce recul s'explique principalement par la diminution des dépenses liées à l'accueil de réfugiés dans de nombreux pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE, qui ont chuté de 28 % en 2018 pour s'établir à 10,6 milliards de dollars, soit 7,1 % du montant net total de l'APD, contre 9,6 % en 2017. En 2018, le montant net versé au titre de l'APD atteignait en moyenne 0,31 % du revenu national brut des pays membres du Comité d'aide au développement. Ce chiffre est nettement inférieur à l'objectif de 0,7 % fixé par l'Organisation des Nations Unies et réaffirmé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

64. Les données les plus récentes fournies par l'OCDE montrent que le montant net de l'aide publique au développement versé à l'Afrique est passé de 49,9 milliards de dollars en 2016 à 51,8 milliards de dollars en 2017, soit une augmentation de 3,9 %¹⁵. Toutefois, selon les premières estimations, le montant net de l'aide publique au développement bilatérale concernant l'Afrique se chiffrait en 2018 à 29,7 milliards de dollars, soit une baisse de 4 % en termes réels par rapport à 2017.

65. En ce qui concerne la répartition sectorielle des apports d'APD à l'Afrique, les secteurs sociaux demeurent en première position à 42 % du total des apports en 2017, suivis des secteurs économique et productif à 32 %.

66. En 2018, les sommes versées aux pays les moins avancés dans le cadre de l'APD bilatérale ont augmenté de 2,7 % en termes réels pour passer à 27,6 milliards de dollars, inversant ainsi la tendance à la baisse observée en 2017. Cette hausse est principalement imputable à l'augmentation de l'aide consentie à trois pays pour répondre aux besoins humanitaires nés des conflits.

67. Le renforcement de l'efficacité de l'aide s'est poursuivi par une plus grande harmonisation des stratégies nationales de développement durable et de la coopération pour le développement, ainsi que par les efforts déployés en vue d'encourager la transparence dans ce domaine. Des progrès ont été faits dans le

¹⁵ Organisation de coopération et de développement économiques, *Development Aid at a Glance – Statistics by Region. Africa, 2019*.

déliement de l'aide, la part de l'aide non liée continuant d'augmenter, passant de 75,5 % en 2015 à 79,8 % en 2016¹⁶.

B. Allègement de la dette

68. Il existe une corrélation entre réduction de la dette, croissance économique et développement durable, la réduction de la dette permettant de libérer des ressources pour les consacrer aux dépenses sociales, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des infrastructures et d'autres secteurs productifs, et ayant une incidence directe sur la réduction de la pauvreté.

69. En juillet 2019, des mesures de réduction de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés ont été approuvées pour 36 pays, dont 30 pays africains ayant bénéficié d'un allègement intégral du service de leur dette d'une valeur de 76 milliards de dollars depuis le lancement de l'Initiative (voir tableau). En 2019, aucun autre pays n'a atteint le point d'achèvement pour pouvoir bénéficier d'un allègement intégral de sa dette. L'Érythrée, la Somalie et le Soudan n'ont pas encore atteint le point de décision, étant tous confrontés à des défis communs, à savoir la préservation de la paix et de la stabilité, l'amélioration de la bonne gouvernance et la fourniture de services essentiels. Pour relever ces défis, ces pays n'ayant pas encore atteint le point de décision devraient poursuivre leurs efforts et renforcer leurs politiques et leurs institutions, avec l'appui de la communauté internationale.

Pays bénéficiant ou susceptibles de bénéficier de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (juillet 2019)

<i>Classe</i>	<i>Pays</i>
Pays ayant dépassé le point d'achèvement	Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Togo et Zambie
Pays n'ayant pas encore atteint le point de décision	Érythrée, Somalie et Soudan

Source : Fonds monétaire international.

70. En ce qui concerne la soutenabilité de la dette, la dette de l'Afrique augmente depuis 2013, le ratio médian de la dette en pourcentage du PIB étant passé de 31 % en 2012 à 53 % en 2017¹⁷. Un tiers des pays d'Afrique subsaharienne sont soit surendettés, soit exposés à un risque élevé de surendettement, y compris la plupart des pays ayant bénéficié d'un allègement de la dette multilatérale. La dette médiane en pourcentage du PIB de la région a fortement augmenté de 5 points de pourcentage par an entre 2014 et 2016.

¹⁶ Organisation de coopération et de développement économiques, *2018 report on the Development Assistance Committee untying recommendation*, 2018.

¹⁷ Brahim Sangafowa Coulibaly, Dhruv Gandhi, Lemma Senbet, « Looming debt crisis in Africa: myth or reality? », Brookings Institution, avril 2019.

71. Le fait qu'un certain nombre de pays d'Afrique connaissent des niveaux d'endettement élevés presque 15 ans après un programme d'allègement majeur de la dette indique qu'il n'y a guère eu de progrès dans la recherche de solutions aux problèmes structurels de financement du développement durable en Afrique. Parmi les signes d'une crise potentielle, on peut citer la faiblesse des taux d'épargne intérieure, qui sont en moyenne d'environ 15 % du PIB depuis 2000, malgré les mesures prises pour pallier les difficultés de recouvrement des recettes fiscales, lutter contre les mouvements illicites de capitaux, empêcher les sociétés multilatérales de transférer leurs bénéfices et renforcer la gestion des ressources naturelles.

C. Investissement étranger direct et autres apports du secteur privé

72. L'investissement étranger direct (IED) joue un rôle important dans la croissance économique et le développement durable en faisant remonter le niveau de l'épargne intérieure et en facilitant le transfert de technologie. Les pays africains considèrent l'IED comme un élément important de leurs stratégies globales de développement économique.

73. Selon la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)¹⁸, l'IED a connu une baisse considérable de 13 % à l'échelle mondiale, passant de 1 870 milliards de dollars en 2016 et de 1 500 milliards de dollars en 2017 à 1 300 milliards de dollars en 2018. Cette troisième baisse consécutive ramène les flux d'IED au faible niveau enregistré après la crise financière mondiale de 2009. La baisse de l'IED à l'échelle mondiale s'explique principalement par les rapatriements massifs des recettes accumulées à l'extérieur par les entreprises multinationales des États-Unis d'Amérique après les réformes de l'impôt sur les sociétés intervenues à la fin de 2017.

74. Les flux d'IED vers l'Afrique ont augmenté de 11 % en 2018 pour atteindre près de 46 milliards de dollars, contre 41 milliards de dollars en 2017. Comme on pouvait s'y attendre, ils sont restés concentrés dans un petit nombre de pays dont l'économie est relativement diversifiée, notamment l'Égypte, l'Éthiopie et l'Afrique du Sud.

75. Les flux d'IED vers l'Afrique du Nord ont augmenté de 7 %, passant de 13,4 milliards de dollars en 2017 à 14 milliards de dollars en 2018, l'Égypte en étant le premier bénéficiaire sur le continent et attirant plus de la moitié du total destiné à la sous-région. L'IED vers le Maroc a augmenté de 36 % pour atteindre 3,6 milliards de dollars et a été largement concentré dans les secteurs des finances, des infrastructures, de l'énergie renouvelable et de l'automobile.

76. Les flux d'IED vers l'Afrique australe se sont redressés de -925 millions de dollars en 2017 à 4,2 milliards de dollars en 2018, par suite de l'augmentation des flux d'IED vers l'Afrique du Sud, qui ont plus que doublé pour s'établir à 5,3 milliards de dollars en 2018, contre 1,3 milliard de dollars en 2017. Cette augmentation est due à d'importants investissements dans l'exploitation minière, le raffinage du pétrole, le traitement des produits alimentaires, les technologies de l'information et des communications et l'énergie renouvelable, et elle intervient malgré la baisse constante des flux d'IED vers l'Angola.

77. En 2018, l'IED vers l'Afrique de l'Ouest a diminué de 15 % pour s'établir à 9,8 milliards de dollars, soit le niveau le plus bas depuis 2006. La chute la plus forte a été enregistrée au Nigéria, qui était le plus grand bénéficiaire d'IED en Afrique de l'Ouest à ce jour, les flux d'IED y ayant baissé de 43 % pour s'établir à 2 milliards

¹⁸ « World Investment Report 2019 : Special Economic Zones » (publication des Nations Unies, numéro de vente E.19.II.D.12).

de dollars. À l'inverse, le Ghana est devenu le premier bénéficiaire d'IED de la région, même si l'IED y a diminué de 8 % pour s'établir à 3 milliards de dollars et si la plupart des investissements y sont liés à l'exploration gazière et minière.

78. L'IED vers l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est n'a pas évolué dans l'ensemble en 2018, s'établissant respectivement à 8,8 et à 9 milliards de dollars. Le Congo a attiré 4,3 milliards de dollars d'IED, suivi de la République démocratique du Congo qui a reçu 1,5 milliard de dollars pendant la même période. La plupart des investissements se concentrent dans les secteurs de l'exploration pétrolière et minière. Malgré une baisse de 18 % des investissements qu'elle a attirés, qui sont tombés à 3,3 milliards de dollars, l'Éthiopie est restée le principal bénéficiaire des flux d'IED vers l'Afrique de l'Est en 2018. Les flux d'IED vers le Kenya ont augmenté de 27 % pour atteindre 1,6 milliard de dollars, consacrés aux secteurs de l'industrie manufacturière, de l'industrie chimique, de l'hôtellerie et de l'exploration pétrolière et gazière.

D. Commerce

79. Le commerce est l'un des principaux moyens de réalisation des objectifs du développement durable, et le niveau de participation des pays africains dans le commerce mondial déterminera les progrès qu'ils accompliront dans la réalisation de ces objectifs et de l'Agenda 2063. Selon l'Organisation mondiale du commerce, la croissance du volume du commerce mondial a ralenti à 2,9 % en 2018, contre 4,6 % en 2017, en raison principalement de facteurs tels que les nouveaux tarifs douaniers, la faiblesse de la croissance économique mondiale et l'instabilité des marchés financiers. Si les exportations mondiales de marchandises ont atteint une valeur totale de 19 500 milliards de dollars, soit une hausse de 10 % par rapport à l'année précédente due en partie à la hausse des prix du pétrole, la faiblesse de la demande d'importations en Europe et en Asie a été pour beaucoup dans la réduction de la croissance du volume du commerce mondial en 2018. Les exportations de l'Afrique ont atteint une valeur totale de 476,6 milliards de dollars en 2018, soit une hausse de 14 % par rapport à 2017 et environ 2,5 % du total des exportations mondiales en 2018¹⁹.

80. Au cours de la période considérée, la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de son premier plan décennal de mise en œuvre a considérablement progressé, avec l'entrée en vigueur de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine le 30 mai 2019, 30 jours après le dépôt du vingt-deuxième instrument de ratification comme prévu à son article 23. En juillet 2019, 54 pays africains ont signé l'Accord, parmi lesquels 25 l'ont ratifié et ont déposé leur instrument de ratification.

81. En 2017, les engagements mondiaux en faveur de l'aide pour le commerce ont augmenté de 13 % par rapport à 2016 et se sont établis à 57,7 milliards de dollars. Les engagements en faveur de l'Afrique étaient de 21,7 milliards de dollars, soit une augmentation de 20 % par rapport à 2016, et 15 milliards de dollars ont été décaissés en 2017²⁰. Les engagements en faveur du secteur du transport routier représentaient la part la plus importante avec 3,5 milliards de dollars, suivis du transport et de la distribution d'électricité avec 2,2 milliards de dollars et du développement agricole avec 1,5 milliard de dollars.

82. En février 2019, l'Union européenne, l'Union africaine et le Centre du commerce international ont créé l'Observatoire du commerce de l'Union africaine, qui vise à fournir aux pays africains et au secteur privé des données et des

¹⁹ Voir www.worldstopexports.com/top-african-export-countries.

²⁰ Base de données sur les activités d'aide du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

informations essentielles au suivi rigoureux du commerce africain et à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. Cette initiative permettra aux parties prenantes de recenser les débouchés prometteurs et facilitera le suivi efficace de la mise en œuvre et des retombées de la Zone de libre-échange continentale africaine²¹.

83. En décembre 2018, les États-Unis ont lancé l'initiative « Prosper Africa », qui vise à développer la classe moyenne africaine, à promouvoir les possibilités d'emploi pour les jeunes et à améliorer le climat des affaires en se servant de la loi en faveur de la croissance de l'Afrique et son accès aux marchés pour continuer à promouvoir des liens commerciaux plus étroits avec les pays africains²².

E. Coopération Sud-Sud

84. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire continuent de jouer un rôle important dans le développement de l'Afrique, en complément des relations avec ses partenaires de développement traditionnels.

85. Au cours de la période considérée, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont renforcé la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en adoptant les documents finaux de la deuxième Conférence de haut niveau sur la coopération Sud-Sud tenue en Argentine en mars 2019. Les participants à la Conférence ont souligné l'importance d'une telle coopération dans le contexte de l'évolution actuelle de la politique internationale et des relations économiques, et ont réaffirmé que la coopération Nord-Sud demeurerait le principal mode de coopération pour le développement. Les États Membres ont reconnu le rôle crucial de la coopération Sud-Sud dans la réalisation du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba, de l'Accord de Paris, du Nouveau Programme pour les villes, du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et de l'Agenda 2063. Ils ont également souligné la nécessité pour les partenaires de développement, y compris le système des Nations Unies pour le développement, de promouvoir les politiques, les activités et l'assistance relatives à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire et d'assurer une approche plus globale et plus cohérente du développement durable. Les participants à la Conférence ont également encouragé l'ONU à continuer d'impliquer plus efficacement les groupes de réflexion, les réseaux de praticiens, les réseaux et groupes d'experts dans les efforts visant à mieux comprendre le rôle et l'impact de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire afin de mettre en œuvre avec succès le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

86. Lors du Sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine de 2018, une déclaration et un plan d'action pour la période 2018-2021 ont été adoptés. La Chine a également lancé huit initiatives visant à renforcer la coopération sino-africaine au cours des trois prochaines années, y compris l'octroi d'un financement additionnel de 60 milliards de dollars aux pays africains sous forme d'aide publique de financement et d'investissement par des organismes de financement et des entreprises. Ce montant est constitué de 15 milliards de dollars de dons, de prêts sans intérêt et à des conditions libérales, de 20 milliards de dollars de lignes de crédit, d'un fonds spécial de 10 milliards de dollars pour le financement du développement et d'un fonds spécial de 5 milliards de dollars pour le financement d'importations en provenance d'Afrique. Les entreprises chinoises ont été

²¹ « Alliance Afrique-Europe : l'UE soutient le nouvel observatoire africain du commerce » (communiqué de presse), 9 février 2019.

²² Voir www.whitehouse.gov/briefings-statements/president-donald-j-trumps-africa-strategy-advances-prosperity-security-stability.

encouragées à investir au moins 10 milliards de dollars en Afrique au cours des trois prochaines années.

87. En octobre 2018, la Turquie et l'Union africaine ont organisé le deuxième Forum économique et commercial Turquie-Afrique afin d'améliorer leurs relations commerciales et économiques, de renforcer les partenariats entre les milieux d'affaires des deux parties et de créer des possibilités d'investissement. Grâce à ce forum, les entrepreneurs turcs et africains du secteur privé ont bénéficié de soutien pour la création d'opportunités d'investissement et de coentreprises en Afrique et en Turquie.

IV. Appui apporté par les organismes des Nations Unies

A. Généralités

88. Les organismes des Nations Unies ont continué d'apporter un appui considérable à l'Union africaine et à ses entités, notamment la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine et les communautés économiques régionales, afin de mettre en œuvre les priorités de l'Union africaine aux niveaux régional et sous-régional et de contribuer à la réalisation de l'Agenda 2063 et du Programme 2030.

89. L'appui a été apporté sous forme de renforcement des capacités, de renforcement institutionnel, de prestation de services consultatifs en matière de politiques, de sensibilisation à la responsabilité effective en ce qui concerne les engagements pris en faveur du développement de l'Afrique, d'aide aux efforts de mobilisation de ressources par des activités de plaidoyer à l'échelle mondiale, ainsi que par des programmes et des projets de financement. Ces questions sont examinées plus en détail dans le rapport sur l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (E/AC.51/2019/10), qui devrait se lire en parallèle avec le présent rapport.

90. En outre, les organismes des Nations Unies ont appuyé l'Union africaine en menant des activités de plaidoyer et de dialogue à l'échelle mondiale sur les solutions aux problèmes africains, en particulier dans le contexte du thème de l'année 2018 de l'Union africaine, « Vaincre la corruption : une option viable pour la transformation de l'Afrique », et du thème de 2019, « Réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique : vers des solutions durables au déplacement forcé en Afrique ». À cet égard, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique a organisé le premier Cycle de Conférences sur l'Afrique en octobre 2018 au Siège, à New York, sur le thème « Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique 15 ans après sa création : un renforcement du partenariat ONU-Union africaine pour la paix, la sécurité et le développement en Afrique ». Le deuxième cycle a eu lieu en mai 2019, et a été l'occasion d'aborder la question du déplacement forcé en Afrique et de susciter une prise de conscience mondiale, de sensibiliser et de solliciter un appui concernant cette question ; l'occasion a également permis de présenter les meilleures pratiques de la solidarité africaine dans la recherche de solutions à ce problème et d'examiner le partage équitable des responsabilités ainsi que le rôle des organismes des Nations Unies et des partenaires des secteurs de l'humanitaire et du développement.

91. La collaboration et la coopération entre les organismes des Nations Unies et l'Union africaine ont été mises en œuvre dans le cadre du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027, ainsi que du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, signé en avril 2017, et du Cadre Union

africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, signé en janvier 2018. En outre, l'équipe spéciale interdépartementale chargée des questions africaines a été redynamisée de sorte qu'elle concoure à l'amélioration de la cohérence et de la coordination des activités menées à l'échelle du système des Nations Unies en appui à l'Afrique, et de la concertation y relative, dans les trois domaines interdépendants que sont la paix, la sécurité et le développement.

B. Renforcement du Mécanisme de coordination régionale des organismes et institutions des Nations Unies œuvrant en Afrique en soutien à l'Union africaine et à son Agence de développement

92. En mai 2018, les participants de la dix-neuvième session du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique ont recommandé que le Mécanisme aligne ses activités sur le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et sur le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

93. À cet égard, la vingtième session du Mécanisme, tenue au Maroc en mars 2019, a permis, d'une part, de recenser les domaines à harmoniser entre les cadres et les groupes thématiques du Mécanisme, d'autre part, de souligner la nécessité d'adopter des approches globales et intégrées pour faire en sorte que tous les groupes thématiques et les mécanismes de coordination sous-régionale concernés soient véritablement associés à la mise en œuvre des deux cadres et des priorités de l'Union africaine. Cette démarche devrait favoriser également la coordination et la collaboration entre les groupes thématiques.

94. Conformément à la reconfiguration du système des groupes thématiques du Mécanisme, le programme de travail consolidé du Mécanisme a été adopté et est désormais aligné sur les sept priorités stratégiques de l'Union africaine, à savoir l'intégration régionale, la Zone de libre-échange continentale africaine, l'initiative du Marché unique du transport aérien, la libre circulation des personnes, des biens et des services, l'initiative « Faire taire les armes d'ici 2020 », les changements climatiques et le genre, les femmes et les jeunes.

V. Conclusions et recommandations

95. **Depuis son adoption au sommet de l'Union africaine à Lusaka en 2001, le NEPAD a été un cadre important pour le développement de l'Afrique, servant à concentrer les efforts nationaux et internationaux sur les secteurs prioritaires du développement durable en Afrique. Avec l'adoption de l'Agenda 2063 et de son premier plan décennal de mise en œuvre, les priorités du NEPAD ont été pleinement intégrées dans le plan de transformation du continent.**

96. **Comme suite à la décision prise par l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD a été transformée en Agence de développement de l'Union africaine, chargée de coordonner la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de son premier plan décennal de mise en œuvre. Avec l'appui de l'Agence de développement, en sa qualité d'organe technique, les pays africains ont poursuivi la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des priorités du NEPAD, à savoir l'agriculture et la sécurité alimentaire, le développement des infrastructures, la santé et l'éducation, l'intégration du genre, l'autonomisation**

des femmes et la participation de la société civile, les technologies de l'information et des communications, l'environnement et le tourisme, la science, la technologie et l'innovation, et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.

97. L'entrée en vigueur de la Zone de libre-échange continentale africaine en mai 2019 a constitué un jalon important au cours de la période considérée. L'Afrique est aujourd'hui la plus grande zone de libre-échange du monde, avec 1,2 milliard de consommateurs et un PIB combiné de 3 400 milliards de dollars. Cette évolution devrait stimuler le commerce et les investissements intra-africains et donner au continent une meilleure place dans les chaînes de valeur mondiales.

98. Rendu favorable par l'APD, l'IED et le commerce, l'environnement extérieur a également contribué aux progrès des pays africains dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030. Toutefois, il reste un certain nombre de problèmes qui, si l'on y prend garde, risquent de freiner ces progrès.

99. À la suite de l'adoption de l'Agenda 2063, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD est devenue l'Agence de développement de l'Union africaine, dont le mandat est expressément de fournir un appui technique à la mise en œuvre de l'Agenda 2063. À cet égard, l'ONU devrait faire un examen d'ensemble de l'appui apporté par le système des Nations Unies au NEPAD depuis que l'Assemblée générale a adopté la résolution 57/2, intitulée « Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ». Il s'agirait d'évaluer l'incidence de l'appui apporté et les enseignements tirés ainsi que de formuler des recommandations sur les modalités à retenir pour la suite.

100. En ce qui concerne l'agriculture, le manque de financement continue d'être un obstacle majeur à son développement et à la sécurité alimentaire en Afrique, et les pays africains doivent donc déployer des efforts concertés afin de mobiliser davantage de ressources publiques nationales en faveur de l'agriculture, tout en mobilisant des financements privés auprès de sources intérieures et extérieures. Les pays africains devraient également renforcer les systèmes de collecte et de gestion des données agricoles afin de mieux suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles de la Déclaration de Maputo et de la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie.

101. Compte tenu de leur vulnérabilité croissante face aux changements climatiques et des effets dévastateurs de ces changements sur l'agriculture, comme on l'a vu au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe après le passage du cyclone Idai en mars 2019, les pays africains, en collaboration avec la communauté internationale, devraient investir davantage dans le renforcement de leur capacité à résister aux chocs climatiques et météorologiques.

102. En ce qui concerne les infrastructures, il est nécessaire d'intensifier la mise en œuvre des projets d'infrastructure même si le Programme de développement des infrastructures en Afrique renferme déjà plusieurs éléments novateurs. Il sera essentiel de renforcer la capacité des pays africains à mettre en œuvre leurs projets d'infrastructure et de mobiliser davantage de fonds pour ces projets, l'objectif étant d'intensifier les progrès accomplis dans la mise en œuvre des projets du Programme, et de les accélérer avec l'entrée en vigueur de la Zone de libre-échange continentale africaine.

103. Les pays africains, avec l'appui de la communauté internationale, doivent prendre les mesures nécessaires à l'amélioration de l'accès à un enseignement de qualité, à l'emploi, au financement et aux services de santé et promouvoir la

pleine participation des femmes à l'économie, à la politique et aux autres domaines de la vie afin de libérer le potentiel commercial inexploité de l'Afrique et de tirer parti de la jeune population du continent.

104. En ce qui concerne l'intégration régionale, la ratification accélérée de la Zone de libre-échange continentale africaine démontre l'engagement des pays africains en faveur de l'intégration économique continentale. Toutefois, les pays africains doivent régler les questions en suspens, notamment les calendriers des concessions tarifaires, les calendriers des engagements en matière de services et des règles d'origine. La libération du potentiel de la zone de libre-échange dépendra du succès des négociations sur les instruments d'appui et de la deuxième phase des négociations sur le libre-échange concernant les droits de propriété intellectuelle, la concurrence et les investissements.

105. La Zone de libre-échange offre également d'énormes possibilités au secteur privé sur les marchés africains. Si ces possibilités sont pleinement exploitées, les entreprises pourraient aider de nombreux pays africains à accélérer leur croissance et à parvenir à un développement durable. Les pays africains doivent donc promouvoir davantage l'entrepreneuriat et la formation professionnelle, puis créer, pour le secteur privé, des conditions propices aux affaires et aux investissements.

106. Les pays africains devraient tirer parti de leurs relations avec leurs partenaires traditionnels, nouveaux et émergents dans le cadre d'instances telles que le Forum sur la coopération sino-africaine, la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique et dans le cadre de la coopération Sud-Sud, afin de plaider en faveur de l'accélération de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030.

107. Au moment où les pays africains prennent des mesures décisives pour jeter les bases solides d'un développement durable, il est nécessaire d'aborder les relations commerciales par la négociation et de s'abstenir de tout protectionnisme afin que le commerce continue d'être un catalyseur de la croissance inclusive et du développement durable.

108. Même si la hausse des niveaux de la dette est une tendance mondiale, elle présente des défis particuliers pour les pays africains car elle prive de ressources des secteurs ayant un plus grand potentiel pour accélérer la réalisation des objectifs du développement durable. Avec le resserrement des conditions financières mondiales, cette tendance pourrait accroître la vulnérabilité des pays africains face à la hausse des coûts d'emprunt, ce qui entraverait encore davantage la croissance et le développement durable. L'Afrique et la communauté internationale devront déployer des efforts concertés pour trouver une solution au problème potentiel de la dette par l'amélioration de la transparence de la dette, la gestion des dépenses, une mobilisation accrue des ressources nationales et le renforcement des capacités d'administration de la dette des pays africains.